

A Guide to Yukon Government Campgrounds

Guide des terrains de camping du gouvernement du Yukon

2011-2012



Camping on Yukon time
Le camping au rythme du Yukon

Welcome

Welcome to the Yukon government campground system. Whether you're motoring in the comfort of your recreational vehicle or tenting under the stars, we hope you'll enjoy our cozy campsites and spectacular mountain scenery.

First-time visitors and long-time residents alike can enjoy the fishing, hiking, wildlife viewing and boating opportunities found near many campgrounds. Our network of 11 adventure highways will take you through some of the world's most outstanding wilderness areas.

So try camping "on Yukon time." Residents know that to operate "on Yukon time" means to leave your clocks and watches at home. Forget about routines and schedules. Let yourself be absorbed in the beauty and wonder of this great land.

Campgrounds are spread out so wherever you travel there'll always be one nearby. And don't pass up the chance to visit our colourful communities as well.

CAMPGROUND FACILITIES

Our roadside campgrounds offer picnic tables, campfire pits, firewood and at least one picnic shelter. You'll also rely on outhouses and fresh or hand-pumped cold water. If you prefer other conveniences, try one of the Yukon's privately operated RV parks or campgrounds.

Government campgrounds do not have RV dump stations. You can get a list of dump station locations at Visitor Information Centres.

Campgrounds with wheelchair accessible outhouses are shown in the facilities chart. Some campgrounds also have wheelchair accessible picnic shelters.

There is a \$12 per night fee at all Yukon government campgrounds.

CAMPING PERMITS

On-site Registration	\$12
Pre-paid Daily Permit	\$12
Annual - Yukon resident	\$50 *
Yukon resident age 65+	Free *

* must show Yukon Health Care Card and plate #

You can purchase these permits at many highway lodges, gas stations, retail stores, in liquor stores (outside Whitehorse) and at Environment Yukon offices.

EVERYONE MUST REGISTER

1. Occupy a vacant campsite. Note the campsite number and your vehicle licence plate number. Go immediately to the fee station to register.
2. Fill out the self-registration envelope and remove the receipt stub.
3. Fill-in your annual permit number or place your payment or pre-paid daily permit(s) in the envelope, seal the envelope and place it in the deposit vault.
4. Clip the receipt stub to your site number post.

CAMPING IN TOMBSTONE PARK

Tombstone Park has one roadside campground plus three backcountry campgrounds – at Grizzly, Divide and Talus Lakes. From June 1 to September 15, special camping permits are required to camp at these backcountry sites which offer tent pads, an outhouse, cook shelter and bearproof food locker.

Permits cost \$12 and can be purchased no more than two days in advance at the Tombstone Interpretive Centre. (Annual permit holders still need to pick-up a backcountry permit, but do not pay the fee.) For earlier reservations, contact a park ranger at tombstone@gov.yk.ca.

Each permit allows the use of one tent pad. Camping is limited to three consecutive nights. Campers must use bear-proof food canisters available through the Centre for a \$40 deposit.

Permits are not required for backcountry camping elsewhere in Tombstone Park or at the backcountry campgrounds on the Thirtymile section of the Yukon River.



Above Kusawa Lake / Le lac Kusawa, vu de haut

Bienvenue aux terrains de camping du gouvernement du Yukon. Que vous voyagiez dans le confort de votre véhicule de plaisance ou que vous préférerez dormir sous la tente, au frais, nous espérons que vous apprécierez nos sites de camping tout confort entourés de paysages grandioses.

Peu importe si vous êtes un résident de longue date ou que vous fouliez le sol yukonnais pour la première fois, vous pourrez vous adonner à la pêche, à la randonnée et à l'observation de la faune ou faire des promenades en bateau à proximité de nombreux terrains de camping. Notre réseau de 11 routes principales vous mèneront vers l'aventure et vous feront traverser certaines des régions sauvages les plus spectaculaires au monde.

Laissez-vous aller au « rythme du Yukon ». Faites comme les résidents qui savent qu'en vacances il faut ranger montres et horloges. Oubliez vos horaires et votre routine et laissez-vous envoûter par la sérénité et la majesté des lieux.

Nos terrains de camping sont dispersés à travers le Yukon, de sorte que peu importe où vous voyagez, vous serez toujours à proximité de l'un ou de l'autre. Et en route, ne vous privez pas du plaisir de vous arrêter quelques heures dans nos collectivités pleines de charme.

INSTALLATIONS

On trouve à nos terrains de camping des tables de pique-nique, des emplacements pour les feux de camp, du bois de chauffage et, pour la plupart, au moins un abri pour pique-niquer. Vous devrez toutefois utiliser des toilettes extérieures. L'eau potable peut être pompée à la main, lorsqu'une pompe est installée sur le site, sinon vous devrez vous approvisionner à même les cours d'eau. Si ces commodités ne vous conviennent pas, nous vous suggérons de séjourner dans un des terrains de camping privés qui parsèment le territoire.

Il n'y a pas de postes de vidange des réservoirs d'eaux usées sur les terrains de camping du gouvernement. Cependant, vous pouvez vous procurer une liste des endroits où on fait la vidange aux centres d'information touristique.

Les terrains de camping offrant l'accès en fauteuil roulant aux toilettes extérieures sont indiqués au tableau ci-joint. Certains terrains de camping offrent aussi des abris accessibles aux fauteuils roulants.

Des droits de nuitée de 12 \$ s'appliquent à tous les terrains de camping du gouvernement du Yukon.

PERMIS DE CAMPING

Inscription sur place :	12 \$
Permis quotidien prépayé :	12 \$
Permis annuel :	résidents du Yukon : 50 \$ *
	si âgés de 65 ans et plus : gratuit *

* sur présentation de la carte d'assurance-santé du Yukon et du numéro d'immatriculation du véhicule

Vous pouvez acheter ces permis dans de nombreux relais routiers, stations d'essence et commerces au détail, dans les succursales de la Société des alcools à l'extérieur de Whitehorse, et dans les bureaux d'Environnement Yukon.

TOUS LES USAGERS DOIVENT S'INSCRIRE

1. Choisissez un emplacement libre. Prenez note du numéro d'emplacement et de votre numéro d'immatriculation. Rendez-vous sans tarder au poste d'inscription.
2. Remplissez l'enveloppe réservée à l'auto-inscription en fournissant les renseignements demandés et détachez le coupon de reçu.
3. Inscrivez le numéro de votre permis annuel ou placez l'argent ou votre permis quotidien prépayé dans l'enveloppe, scellez l'enveloppe et déposez-la dans la boîte prévue à cette fin.
4. Fixez le coupon de reçu sur le poteau indiquant le numéro de site.

CAMPING DANS LE PARC TOMBSTONE

Le parc Tombstone compte un terrain de camping près de la route et trois autres dans l'arrière-pays, aux lacs Grizzly, Divide et Talus. Entre le 1^{er} juin et le 15 septembre, un permis spécial de camping est requis pour camper sur les sites dans l'arrière-pays, qui sont pourvus de tabliers de tente, de toilettes extérieures, d'un abri pour cuisiner et d'un casier à provisions à l'épreuve des ours.

Les permis coûtent 12 \$ et ils peuvent être achetés au maximum deux jours à l'avance au Centre d'interprétation du parc. (Les titulaires d'un permis annuel doivent aussi se procurer un permis, mais ils n'ont pas à payer de frais supplémentaires.) Si vous voulez réserver plus tôt, communiquez par courriel avec un conservateur du parc, à l'adresse tombstone@gov.yk.ca.

Chaque permis donne droit à un emplacement de camping par nuitée, et on ne peut y camper plus de trois nuits consécutives. Les campeurs doivent utiliser des contenants à l'épreuve des ours, qu'ils peuvent se procurer au Centre, moyennant un dépôt remboursable de 40 \$.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour camper dans l'arrière-pays ailleurs dans le parc ou dans les terrains de camping dans l'arrière-pays sur le tronçon Thirtymile du fleuve Yukon.

CAMPGROUND RULES

- All campers must register.
- Camp, park and drive in designated areas only.
- Sites may not be reserved for campers who have not yet arrived.
- Limit your stay in one campground to 14 nights in any 30-day period.
- Quiet hours are from 11 p.m. to 7 a.m. Please turn off generators during these hours.
- All pets must be kept on a leash. And please pick-up after them.
- Use firewood responsibly. No hoarding and no bonfires please.
- Leave your firearms packed away. It is unlawful to discharge a firearm in or near a campground.
- Use commercial dump stations for RV liquid waste.
- Don't feed the wildlife. That's how foxes and bears become dangerous.
- Put all your garbage in the bear-proof garbage containers.
- Anytime you are away from your campsite and at night, store food, dirty dishes and other attractants in bearproof lockers or cannisters, or in your vehicle.
- To operate an ATV you must have: registration, insurance, licence and a helmet.

Report any suspicious activities or disturbances to Park Officers by calling 867-456-3974 or the RCMP at 867-667-5555.

Yukon Parks, Department of Environment

Phone: 867-667-5648

Toll-free (in Yukon): 1-800-661-0408, ext. 5648

yukon.parks@gov.yk.ca www.yukonparks.ca



Photo: J. Carey

A scenic place to knit / Un bel endroit pour tricoter

RÈGLEMENTS DES TERRAINS DE CAMPING

- Tous les campeurs doivent s'inscrire.
- Il n'est permis de camper, de conduire et de se stationner que dans les endroits désignés.
- Il est interdit de réserver un site pour d'autres campeurs qui ne sont pas encore sur place.
- La durée maximale d'un séjour dans un terrain de camping est de 14 jours par période de 30 jours.
- Il faut éviter de faire du bruit entre 23 h et 7 h. Veuillez éteindre les génératrices pendant ces heures.
- Tous les animaux domestiques doivent être gardés en laisse. Veuillez s'il vous plaît ramasser leurs excréments et les jeter aux endroits prévus.
- Utilisez le bois à brûler de façon responsable. S'il vous plaît, n'amassez pas de réserves et n'allumez pas de feux de joie.
- Il faut garder les armes à feu rangées en tout temps. Il est illégal de se servir d'une arme à feu dans un terrain de camping ou à proximité d'un terrain de camping.
- Il faut évacuer les eaux usées d'un véhicule de plaisance dans les postes de vidange commerciaux.
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages, car c'est ainsi que les renards et les ours deviennent dangereux.
- Toutes les ordures doivent être déposées dans les poubelles à l'épreuve des ours.
- Chaque fois que vous vous éloignez de votre campement ainsi que pendant la nuit, assurez-vous de ranger la nourriture, la vaisselle sale et tout autre article qui pourrait attirer les animaux, dans un contenant à l'épreuve des ours ou dans votre véhicule.
- Les utilisateurs de véhicules tout terrain doivent avoir : papiers d'enregistrement, assurance, permis et casque protecteur.

Veillez signaler toute perturbation ou activité suspecte en téléphonant à un agent des parcs, au 867-456-3974 ou à la GRC, au 867-667-5555.

Parcs Yukon, Ministère de l'Environnement

Téléphone : 867-667-5648

Sans frais (au Yukon) : 1-800-661-0408, poste 5648

yukon.parks@gov.yk.ca www.yukonparks.ca

ISSN#1711-6058

Printed on 100% post-consumer recycled paper.

Imprimé sur papier entièrement recyclé post-consommation.